
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, que le conseil de la Municipalité du Canton de Harrington a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, les premiers projets de règlements # **310-2024 à 353-2024 (44 projets de règlements) modifiant le règlement de zonage numéro 192-2021 de la Municipalité du Canton de Harrington, tel que déjà amendé, afin d'interdire l'usage accessoire à l'habitation « établissement de résidence principale » dans les zones suivantes :**

Zone A-118 ; Zone AG-111 ; Zone AG-119 ; Zone AG-126 ; Zone F-104 ; Zone F-105 ; Zone F-108 ; Zone F-110 ; Zone F-112 ; Zone F-116 ; Zone F-117 ; Zone F-120 ; Zone F-123 ; Zone F-125 ; Zone F-128 ; Zone F-130 ; Zone F-136 ; Zone F-137 ; Zone F-139 ; Zone RU-100 ; Zone RU-102 ; Zone RU-103 ; Zone RU-106 ; Zone RU-107 ; Zone RU-109 ; Zone RU-113 ; Zone RU-114 ; Zone RU-115 ; Zone RU-121 ; Zone RU-122 ; Zone RU-124 ; Zone RU-127 ; Zone RU-129 ; Zone RU-131 ; Zone RU-133 ; Zone RU-138 ; Zone RU-140 ; Zone RU-142 ; Zone RU-143 ; Zone RU-144 ; Zone RU-145 ; Zone RU-146 ; Zone RU-148 ; Zone RU-150.

Une assemblée publique de consultation concernant lesdits projets de règlements aura lieu le 29 février 2024, à 19 h, au Centre communautaire de Lost River situé au 2811, route 327 à Harrington

Au cours de cette assemblée, madame la mairesse ou les personnes désigné(e)s, expliqueront les projets de règlements et entendront les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer

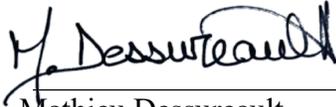
Ces projets de règlements ont pour objet de prohiber l'usage accessoire à l'habitation « établissement de résidences principales » dans toutes les zones du territoire à l'exception des zones URB-132 ; URB-134 ; RU-135, URB-141 ; RU-147 où l'usage accessoire est permis.

L'ensemble de ces projets de règlements contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets de règlements et les cartes des zones peuvent être consultés directement à l'Hôtel-de-Ville de Harrington situé au 2940, route 327, durant les heures d'ouverture du bureau. Les projets de règlements peuvent également être consultés directement sur le site web de la

municipalité sous la rubrique : Documentation et publications/ Règlements municipaux / Projet
de règlement résidence de tourisme à l'adresse suivante :
<https://harrington.ca/municipalite/reglements-municipaux/>

Donnée ce 20^e jour de février 2024.

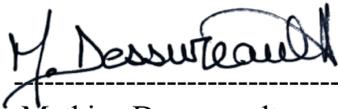


Mathieu Dessureault
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mathieu Dessureault, Directeur général adjoint de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 20 février 2024, entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de février 2024



Mathieu Dessureault



2940, route 327
Harrington (Québec) J8G 2T1
www.harrington.ca

Tél. : 819-687-2122
Fax : 819-687-8610
administration@harrington.ca
